

international de Toronto, à Toronto Island, Waterloo - Wellington et Windsor, Ont.; à Brandon, St. Andrews, Thompson et à l'aéroport international de Winnipeg, Man.; à Regina et Saskatoon, Sask.; à l'aéroport international de Calgary, à l'aéroport international d'Edmonton, à l'aéroport industriel d'Edmonton, à Grande Prairie, Lethbridge et Springbank, Alb.; à Abbotsford, Fort St. John, Kamloops, Kelowna, Langley, Penticton, Pitt Meadows, Port Hardy, Prince George, à l'aéroport international de Vancouver et à l'aéroport international de Victoria, C.B.; à Whitehorse, Yukon; et à Yellowknife, T. N.-O.

Le service de contrôle terminal vise les avions en montée ou en descente après le décollage ou avant l'atterrissage dans un aéroport. Il est fourni aux avions appliquant les règles de vol aux instruments afin d'assurer qu'il y ait entre eux l'espacement nécessaire et aux avions en vol qui traversent la zone terminale; celle-ci comprend habituellement l'espace aérien situé dans un rayon de 30 à 50 milles marins autour d'un aéroport et, dans certains cas, elle peut englober plus d'un aéroport. On utilise normalement le radar et la communication directe par radio entre le contrôleur et le pilote. Dans certains endroits reculés non encore équipés de radars, on a recours aux processus classiques. Tous les centres de contrôle des vols assurent ce service, mais des sections de contrôle terminal distinctes sont installées dans les aéroports à trafic intense où il n'existe pas de centre de contrôle des vols, notamment à Halifax, Québec, North Bay, Ottawa, Thunder Bay, Regina, Saskatoon et Calgary.

Le service de contrôle des vols vise essentiellement à assurer l'espacement et la surveillance des avions en vol entre les aéroports. Tous les avions qui ont communiqué leur plan de vol bénéficient du service de surveillance, et l'espacement est transmis à ceux qui volent selon les règles de vol aux instruments ou de vol à vue contrôlé dans les espaces aériens désignés comme contrôlés, c'est-à-dire toutes les voies aériennes situées à moins de 23,000 pieds d'altitude par rapport au niveau de la mer, et tous les espaces aériens du Canada situés au sud du 70e degré de latitude nord au-delà de 23,000 pieds d'altitude au-dessus du niveau de la mer. En outre, le service est assuré au nord du 70e degré de latitude nord à tous les avions volant au-dessus de 29,000 pieds d'altitude par rapport au niveau de la mer et à ceux volant au-dessus de 5,000 pieds dans presque toute la moitié ouest de l'Atlantique Nord. On se sert du radar et des processus classiques pour indiquer l'espacement, ainsi que de la communication directe et indirecte entre le contrôleur et le pilote. Un vaste réseau de communication terrestre relie un centre de contrôle des vols aux tours de contrôle affiliées des aéroports, aux sections de contrôle terminal et aux stations de communication, aux centres voisins de contrôle des vols situés au Canada et dans des États américains adjacents, et à d'autres organismes qui fournissent des services d'aide et de soutien ou qui doivent traiter directement avec le centre, par exemple les agences d'exploitation des transporteurs aériens, les organismes chargés des opérations militaires, etc. Les centres de contrôle des vols assurent également d'autres services. Le Service de renseignements sur les mouvements aériens aide le ministère de la Défense nationale à identifier tous les appareils se trouvant dans des zones déterminées. Le Service de notification douanière facilite aux pilotes qui doivent franchir la frontière canado-américaine la notification des services douaniers intéressés. Au besoin, le Service d'alerte avise les organismes de recherche et de sauvetage. Le Service d'information de vol fournit aux pilotes qui comptent voler des renseignements sur les conditions météorologiques et sur l'état des pistes. Il existe des centres de contrôle des vols à Gander (T.-N.), Moncton (N.-B.), Montréal (Qué.), Toronto (Ont.), Winnipeg (Man.), Edmonton (Alb.) et Vancouver (C.-B.).

Le Service de réservation des espaces aériens assure la réservation d'espaces aériens pour des opérations déterminées à l'intérieur des espaces contrôlés et renseigne les autres pilotes au sujet de ces réservations et des zones de manœuvre militaires dans les espaces aériens contrôlés et non contrôlés. Le Bureau de coordination des réservations d'espaces aériens, qui est situé à Ottawa, est chargé d'assurer ce service pour tout l'espace aérien du Canada ainsi que dans la zone océanique contrôlée de Gander.

15.5.2 Services aériens commerciaux

Les transporteurs canadiens qui exploitent un réseau aérien national et international sont Air Canada et CP Air; à eux seuls ils réalisent 75% de toutes les recettes d'exploitation des transporteurs aériens commerciaux du Canada. Les cinq transporteurs régionaux (Eastern Provincial Airways, Nordair, Québécoir, Pacific Western Airlines et Transair) réalisent 12% des recettes d'exploitation globales. Le reste, soit 13%, représente la part d'environ 500 compagnies aériennes de moindre envergure, dont bon nombre desservent des régions du Canada pratiquement inaccessibles aux transports de surface. Au niveau international, les transporteurs canadiens offrent des services à horaire fixe vers l'Europe, l'Union soviétique